



Société Française de Campanologie

Association déclarée loi 1901 en 1987 - RNA : W922008678

41, av. de Charlebourg F-92250 La Garenne-Colombes

Membre de *Patrimoine-Environnement* et de *La Semaine du Son*

Mél : Campanologie@laposte.net Portail : <http://campanologie.free.fr>



VILLES SONNANTES

Répertoire des villages et quartiers maintenant en fonctionnement les sonneries civiles et culturelles au sein de leur paysage sonore, avec signalement des communes lauréates du trophée Ville sonnante de l'année

Fiche d'inscription au répertoire

Département : **Vosges**

Commune : **Charmois-l'Orgueilleux**

Commune lauréate du trophée Ville sonnante en 2019

1^{ère} Partie : *Edifices sonnants et date des sons entendus (carte d'identité sonore)*

- Eglise Saint-Léger, 3 cloches : *mi* 3 (1838), *fa#* 3 (1838), *sol* 3 (1838),
- Mairie (réserve) : 1 cloche : *sol#* 4 (1874) de l'ancienne école de Reblangotte

2^e Partie : *Horaires d'écoute des sonneries*

Eglise Saint-Léger :

Quotidienne :

. sonnerie des heures : Quart, demi, trois quart et heures à chaque fois: un tintement sur la moyenne et la petite pour les quarts, 2 fois pour demi, etc.. et après les 4 fois, sonnerie des heures sur la grosse, et ceci une seule fois (pas de répétition).

. sonnerie de l'angélus : Le matin à 6heures 50, petite à la volée 3 minutes après 3 tintements sur chaque cloche en commençant par la petite, à midi, à 12heures 07, idem, le soir à 18heures 50, idem, et ceci du lundi matin au samedi midi, et du samedi soir au dimanche soir, les 3 tintements et les 3 cloches en volée 3 minutes.

Hebdomadaire : annonce de l'office dominical : (dimanche matin), une heure avant l'office supposé, donc à 8h50, volée de la petite 3 mn, puis à 9h20, volée petite et moyenne 3 mn, et pour le dernier à 9h50, volée des trois pendant 3 mn.

Selon circonstances :

Baptêmes : carillon d'un quart d'heure à une demi-heure à la sortie de l'église.

Mariages : les 3 cloches à la volée lors du cortège entre la mairie et l'église, juste avant l'office, et de même à la sortie.

Enterrements : le glas pour annoncer le décès dès que la famille a prévenu (pour un homme 2 fois le glas, pour une femme 3 fois, et pour un enfant, uniquement la petite cloche en volée), et 10 mn avant l'office, ainsi qu'à la sortie du corps.

Commémorations nationales ; grandes fêtes : « carillonnage » ou « trézolage » manuel à battant tiré (5 à 6 fois par an) par le sonneur.

Défilé de la Saint-Nicolas : installée chaque année (début décembre) avec un échafaud sur le char de la Saint-Nicolas, la cloche déposée à la mairie est sonnée par tirage du battant

3^e Partie : *Lien vers enregistrement(s) audio ou vidéo :*

Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=vLdkE4HSgU4>

DVD : un week-end campanaire dans les Vosges, SFC, 2017

Date de rédaction : 26 nov 2019